



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES DIRECTEURS ET DOYENS
DES ÉTABLISSEMENTS SUPÉRIEURS D'EXPRESSION FRANÇAISE DES SCIENCES DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

CIDEFA 

Consortium qualité – première réunion, Dakar, 6 et 7 décembre 2005

Ouverture de la séance du consortium qualité par le Président Charles Debouche, présentation de la CIDEFA et de l'ordre du jour de la séance de travail du consortium.

Charles Debouche remercie le Dr Ousmane Kane, Directeur exécutif du CRAT pour son accueil au Sénégal.

Le président du consortium qualité qui est désigné à l'unanimité des participants est Vincent Dollé, Directeur de l'IAMM.

1. Tour de table des participants

Présentation des établissements membres du consortium qualité (cf. liste des participants), suivi de deux exposés d'expériences de démarches qualité entreprises sur le pôle Agropolis de Montpellier et de référentiel en cours d'élaboration (Vincent Dollé) ainsi que sur l'Agro campus de Rennes (Christine Sage).

2. Attentes et besoins exprimés par les participants

Les participants expriment leurs attentes des travaux du consortium correspondant à leurs besoins prioritaires.

- partage d'expérience en démarche qualité et mobilité inter-établissements
- besoin de formation sur les instruments de démarche qualité
- montage de session de formation sur les outils et les instruments qualité
- choix de référentiels qualité adaptés au contexte de l'enseignement et de la recherche
- intérêt de la démarche qualité pour la mise en place de l'architecture LMD Nord-Sud
- élaboration d'indicateurs de résultats de mise en œuvre de démarche qualité
- mesure de la qualité des cursus pédagogiques
- évaluation des acquis et des compétences des étudiants
- évaluation des enseignements, des enseignants

Les participants souhaitent que les activités du consortium permettent la construction de démarches communes pour promouvoir la qualité dans leurs établissements.

3. Objectifs stratégiques du consortium qualité

Après débat, les membres du consortium souhaitent retenir trois objectifs principaux :

1. Accompagner la mise en place de démarches qualité dans les établissements en adhérant à un dispositif commun qui favorisera les échanges d'expériences et le partenariat entre les membres du consortium
2. Élaborer une charte qualité pour concrétiser des engagements réciproques
3. Rechercher des moyens en commun pour favoriser la mise en place de la charte qualité et le développement d'actions prioritaires telles que : Système de management de la qualité (SMQ), renforcement des capacités, sessions de formation, etc.

4. Pré requis et préalables pour mettre en œuvre une démarche qualité

La mise en place de démarches qualité implique que quelques préalables soient réunis.

- définition des objectifs stratégiques de l'établissement, de ses priorités d'actions et ensuite d'une politique qualité au service des priorités stratégiques
- volonté de la direction exprimée et commentée de s'engager en démarche qualité
- démarche globale à construire
 - o vision globale des objectifs partagée
 - o collectif (tous les agents sont concernés)
 - o tous les processus
 - cœur de métier : processus pédagogiques
 - de management
 - d'accompagnement, d'appui et de support
- motivation entretenue à tous les niveaux de la hiérarchie
- moyens mobilisables à définir (temps, compétences, responsabilité, délégation (pas par défaut)
- description des tâches (organigramme) : élaboration d'un cahier des charges avec distinction de différents organes dans l'établissement qui :
 - propose
 - donne un avis
 - décide

5. Spécificités de la démarche qualité ? , une charte qualité CIDEFA ?

Les participants s'accordent sur l'absence de spécificités de démarches qualité appliquées au domaine de l'agronomie. La spécificité serait plutôt liée au mandat d'enseignement supérieur et de recherche des établissements pouvant justifier de l'élaboration d'une charte qualité CIDEFA construite autour de grands principes auxquels les membres pourraient adhérer.

Il est nécessaire de bien définir les objectifs liés à la mise en place de cette charte en tenant compte des dispositifs existants et de préciser la valeur ajoutée attendue par le nouveau dispositif.

L'adhésion à la charte va impliquer la mise en place de processus de reconnaissance mutuelle et le partage de valeurs communes comme :

- l'insertion des diplômés dans leur monde professionnel et l'évolution de leurs besoins,
- l'évaluation des compétences et des capacités acquises par les diplômés
- la délivrance de formations
 - o qui répondent aux attentes du marché
 - o qui prennent en compte l'ensemble des disciplines nécessaires à la compréhension de systèmes biologiques complexes
 - o qui développent les contacts des interfaces entre les disciplines
 - o qui aident à développer des démarches systémiques
 - o qui intègrent les outils et les instruments en démarches qualité
 - o qui proposent des formations continues pour répondre aux besoins des diplômés

La charte qualité CIDEFA n'est pas un label de plus ni un référentiel mais un cadre pour promouvoir les démarches qualité dans les établissements quelque soient les référentiels adoptés.

Les membres de la CIDEFA qui adhèrent à sa charte qualité s'engagent à adopter ses grands principes qui doivent permettre de développer des actions qualité en cohérence avec les référentiels qualité pertinents déjà en place.

6. Critères essentiels et avantages comparatifs de la charte ?

Le cadre de travail proposé par la charte devra permettre :

- la construction de capacité en démarche qualité dans les établissements
- l'engagement réel en démarche qualité et la mise en place d'un SMQ dans les établissements adhérant
- un intérêt particulier (cf. AgroCampus de Rennes) porté à l'insertion professionnelle des diplômés
 - o mise à jour des connaissances, formation continue, formation à distance
 - o préparation des étudiants à l'insertion professionnelle
 - o enquête / sondage auprès des diplômés après plusieurs années de vie professionnelle
 - o adéquation des compétences et capacités par rapport aux besoins du milieu professionnel
- la pratique de la pluri ou interdisciplinarité
 - o la formation doit avoir un contenu technique, social, environnemental et économique
- la formation de travail en équipe
- la constitution d'une unité de valeur identifiée et minimale dans les cursus sur le management, les langues (2 dont le français), la démarche qualité ayant un volume de cours identifiable et autonome (ECTS ?)
- un pourcentage d'étudiants étrangers par rapport au pays d'accueil : règlement d'admission (en privilégiant les étudiants des établissements membres de la CIDEFA)

- la délivrance de compléments linguistiques (2 langues dont le français) et la validation de la maîtrise du français par l'établissement d'origine.
- la transparence sur les règles d'admission et d'équivalence (chaque établissement devrait donner l'information, les conditions d'admission devraient être publiées)
- la mobilité du personnel enseignant vers des établissements de la CIDEFA (avec moyens et modalités spécifiques ?)
- la mobilité des étudiants et des stagiaires entre les établissements charte qualité CIDEFA
- l'élaboration de systèmes d'évaluation :
 - o des enseignements
 - o des enseignants
 - o des étudiants

7. Plan d'actions pluri annuel du consortium

La mise en place d'un plan d'action pluri annuel va nécessiter pour apporter des résultats tangibles un effort continu sur une durée minimale de trois ans ; en ciblant de façon prioritaire :

- la mise en place de démarches qualité
- l'élaboration et l'adoption d'une charte qualité CIDEFA
- la mobilisation de moyens pour engager les actions prioritaires

1. Démarches qualités

- Réalisation d'un diagnostic de situation
 - Inventaire des expériences des établissements (Ets¹)
 - Inventaire des référentiels qualité (C.Q.²)
 - Inventaire des besoins des établissements (Ets)
 - Inventaire des compétences disponibles (C.Q.)
- Constitution d'une base de données qualité (C.Q. ;)
- Données du diagnostic actualisées et accessibles aux membres (modalités à définir)
- Constitution d'un groupe d'appui et définition de son cadre d'intervention
- Accompagnement à la mise en place de SMQ
- Sessions de sensibilisation et de formations
- Constitution d'un groupe d'auditeurs à moyen terme

2. Charte qualité de la CIDEFA

- élaboration d'un projet de charte qualité de la CIDEFA par la consortium (6 et 7/12/05)
- débat en assemblée générale de la CIDEFA (8, 9 et 10/12/05)
- finalisation de la charte qualité (2006) et des engagements réciproques des adhérents à la charte qualité
- adoption par la CIDEFA (< octobre 2006) de la charte qualité et de ses grands principes qui précisent :

¹ Ets : actions sous la responsabilité des établissements

² C.Q. : actions sous la responsabilité du consortium qualité

- les engagements mutuels pour promouvoir les démarches qualité quelque soient les référentiels choisis par les établissements
- l'offre de cadre pour le renforcement des échanges d'expériences en DQ et dans d'autres domaines (mobilités des enseignants et des étudiants, etc.)
- les implications d'engagement individuel des établissements adhérent en SMQ

3. Moyens nécessaires pour engager les actions prioritaires du plan d'action en 2006

- Pour mettre en œuvre rapidement quelques actions, le consortium qualité propose un budget pour 2006 qui identifie les origines et la nature des financements à mobiliser :
- 28k€ à prendre en charge par CIDEFA,
- 120 jours de travail pris en charge par les établissements CQ. Réunions 50j, Accompagnement 30j, travaux sur dossiers 40j.
- infrastructures de réunion prises en charge par les établissements d'accueil,
- logistique CQ et préparation de la réunion annuelle (3K€)
- base de données documentaire (3K€)
- site WEB (1K€)
- prise en charge des déplacements pour une rencontre (3 jours) en septembre 2006 CQ avec session de sensibilisation/formation ouverte aux établissements adhérents et engagés en SMQ (diagnostic) Possibilité de couplage avec école d'été qualité (15K€ frais de déplacement)
- 2 déplacements pour échanges d'expérience dans 2 établissements qui s'engagent en SMQ et fournissent un dossier préparatoire (6K€ déplacements avec accueil pris en charge par établissement accompagné en DQ)

Il est nécessaire de prévoir également des moyens et donc un engagement de la CIDEFA sur 3 ans. La recherche de concours externes pour la pérennisation éventuelle au vu des résultats obtenus est envisagée ainsi que la recherche de parrainages et de cofinancements de coopération.